

Monsieur le Président du Comité Social d'Administration Local de la DDFiP 38,

C'est un poste laissé vacant et pas des moindres : celui de « DG ». Le pouvoir n'a pas pu ou voulu immédiatement remplacer Jérôme FOURNEL. C'est une première depuis la création de la DGFIP en 2008. Vu la période et l'importance d'une administration comme la DGFIP dans la vie en société, c'est aussi un signal inquiétant.

Résumons-nous. Suite au remaniement, la première vague de nomination de ministres, la fonction publique et le ministère de l'Action et des Comptes publics n'auront pas eu de ministres pendant plusieurs semaines. La DGFIP, pour sa part, s'est retrouvé sans « DG ». Antoine MAGNANT a certes été nommé directeur général par intérim, en attendant que le poste de DG soit pourvu.

Dans une période d'incertitude généralisée, le choix politique qui préside à la nomination d'un directeur général ou d'une directrice générale mérite une analyse particulière. Selon le profil, le parcours, la sensibilité et les liens avec le pouvoir, celui-ci envoie en effet un signal aux agents après des années durant laquelle la fonction publique, la DGFIP et ses agents de tous grades ont été malmenés et pressurisés.

L'enjeu n'est pas mince. L'ancien DG avait promis une « pause » dans les restructurations et de suppressions d'emplois moins importantes que par le passé. Cette promesse survivra-t-elle au remaniement ? Objectivement, la question se pose.

Le « cadre d'objectifs et de moyens » n'est assorti d'aucune visibilité ni garantie budgétaire. De ce point de vue, les déclarations de Bruno LE MAIRE sur les économies budgétaires qu'il entend réaliser ont légitimement de quoi inquiéter.

Au-delà, la façon dont Emmanuel MACRON et ses gouvernements successifs exercent le pouvoir, entre coups de force et coups politiques, tout cela dans un style clivant confinant si souvent à la provocation, est probablement le plus inquiétant. Disons-le franchement : tout laisse à penser que ce pouvoir n'aime ni la fonction publique, ni les finances publiques. Et les profils décomplexés, méprisant toute forme de dialogue social, méconnaissant les enjeux de la DGFIP, dépourvus de technicité ou encore acquis aux dogmes d'une réforme de l'État synonyme d'affaiblissement et d'alignement vers le bas sont hélas nombreux.

Le pouvoir a annoncé une nouvelle réforme « historique » de la fonction publique. Il a également l'occasion de porter un coup fatal à ce qui, malgré les immenses difficultés et une fragilisation préoccupante, a permis à la « maison DGFIP » de tenir et de ne pas s'écrouler, comme la conscience professionnelle, la technicité et le sens du service public des agents ou encore la possibilité de dérouler dans le temps une carrière grâce à la promotion interne. À l'opposé de la tendance actuelle, c'est donc bien le renforcement de ces « piliers » qui doit constituer les priorités, pour ne pas dire le mandat, de la personne qui sera nommée DG. Une première femme DG répondant à cette orientation serait une bonne nouvelle.

Rarement la notion de « collectif » aura été aussi pertinente : quelles que soient les fonctions et quels que soient les grades, tous les personnels de la DGFIP sont concernés par le prochain choix du pouvoir.

En outre, dans son discours de départ adressé à l'ensemble des agentes et des agents le 12 janvier dernier, Jérôme FOURNEL aura notamment indiqué (je cite) :

« Nous avons fait beaucoup de choses ensemble et je crois fermement que ce que nous avons accompli est remarquable et le mérite vous en revient ».

De même, le 18 janvier, le Directeur général par intérim a, pour sa part, indiqué dans son adresse aux agentes et aux agents (je cite) :

« Je compte sur vous, et ai pleinement confiance en vous : je connais bien votre compétence et votre engagement. Vous pouvez compter sur moi. »

Dans le contexte d'inflation et de décrochage des rémunérations, les agentes et les agents ne pourront plus se satisfaire de simples compliments. Leur engagement, souligné tant par le Directeur général sortant que par le directeur général par intérim mérite salaire !

Les négociations salariales suspendues en fin d'année 2023 ont repris le 29 janvier. Les attentes des agentes et des agents sont très fortes, il ne faut pas risquer de les décevoir, sous peine de les démobiliser, de les démotiver.

Enfin, Solidaires Finances Publiques forme des vœux que le règlement intérieur (RI) qui doit régir le fonctionnement des instances qui sera adopté et mis en œuvre permette à ces instances de fonctionner au mieux de l'intérêt des personnels représentés

Concernant la chronologie, nous déplorons que plus d'un an après la mise en place des instances au 1^{er} janvier 2023 on en soit encore au stade du vote du RI. Nous sommes conscients que ce retard est dû à la transmission tardive du RI type par la DGAFP, et dès lors nous déplorons un tel manque d'anticipation de sa part, alors que les élections et la mise en place des nouvelles instances ne constituaient aucunement un événement imprévisible.

Un règlement intérieur est un peu l'expression cristallisée d'un rapport de force entre l'administration et les organisations syndicales. L'enjeu dépasse la simple élaboration d'un document normatif ; il s'agit d'une lutte pour défendre un cadre de travail plus proche de la démocratie sociale, afin d'obtenir les droits et les moyens suffisants pour faire entendre la voix des agentes et des agents. En cela, le règlement intérieur devient un enjeu de pouvoir et de reconnaissance, un instrument au service de la démocratie interne, où nous tentons de contrebalancer tant que faire se peut l'autorité administrative.